

COMITE DIRECTEUR - PV N° 4 REUNION DU 02 JUIN 2001

Réunion tenue au siège de la FFA

PRESIDENCE : BERNARD AMSALEM

PRESENTS : MMES SOLANGE CARFANTAN - ANNIE LAURENT (Pouvoir à MICHEL MARLE, l'après-midi) – MARTINE PREVOST
MM. DANIEL ARCUSET - LIONEL CACAULT – VINCENT CLARICO - GEORGES COLLARD - SYLVAIN COLLETTE - RENE COMORETTO - JEAN-JACQUES COURT - MICHEL DEVAUX - EDOUARD ESKENAZI – JEAN-PIERRE FOURNERY – JEAN-PIERRE GERVAIS – ANDRE GIRAUD - MARCEL GOMEZ (Pouvoir à GERARD GOUNON, l'après-midi) - GERARD GOUNON - GERARD HERTRICH - FRANÇOIS LABARRE - SEBASTIEN LEVICQ (l'après-midi) - GUY MANFREDI – MICHEL MARLE - ANDRE MARTRE – MICHEL MELET - GEORGES POCHON - CHRISTIAN ROGEMANS - DIDIER VAREECKE

ASSISTENT : MM. ROBERT ARMAND (LAN) – CHRISTIAN BAUTRAU - ROGER BONNIFAIT - JOËL BRUNEAU (B-N) CHARLES CATHERINE (REU) - JEAN GRACIA – PHILIPPE LAMBLIN - GERARD LELIEVRE - FERNAND PELLETIER (CEN) – PAUL PELLETIER (POI) - JEAN POCZOBUT - ROBERT POIRIER - GEORGES PONTET (C-A) – HERVE RACT-MADOUX - JEAN THOMAS (LOR) - FRANÇOIS VIGNEAU (Délégué du MJS)

EXCUSES : MMES MARIE-CLAIRE BRUCK (Pouvoir à CHRISTIAN ROGEMANS) – SUZANNE CATHIARD (Pouvoir à EDOUARD ESKENAZI)
MM. JEAN-CLAUDE AVRIL (Pouvoir à LIONEL CACAULT) - PAUL BENARD (Pouvoir à FRANÇOIS LABARRE) ALAIN BULOT (Pouvoir à JEAN-JACQUES COURT) – PIERRE DELACOUR (Pouvoir à MICHEL MELET) - GREGORY FER (Pouvoir à DANIEL ARCUSET) - PIERRE YVON LENOIR (Pouvoir à GERARD HERTRICH) CHRISTIAN PREVOST (Pouvoir à GEORGES COLLARD)

Ouverture de la réunion à 10h 05

1.- ADOPTION DU P.V. N° 3 DU 31 MARS 2001

DANIEL ARCUSET

- précise qu'il s'est **abstenu** lors du vote sur la transmission du vœu de la Ligue d'Auvergne au Groupe Licence car ceci ne correspondait pas à la décision du Bureau Fédéral ;
- fait remarquer que pour les **Stages 1000 Minimes** le solde sera versé après, contre justification ;
- demande que dans l'aide aux Clubs, le mot « déplacement » soit remplacé par : **aide à la participation aux Championnats de France**.

Compte tenu de ces remarques, le Comité Directeur adopte à l'unanimité le Procès-verbal n° 3 de la réunion du 31 mars 2001.

2.- INTERVENTION DU PRESIDENT BERNARD AMSALEM

° Déplacement Californie, Antilles Guyane

Pour ce voyage, le Président était accompagné du Directeur Général et du Directeur Technique National. **En Californie**, ils ont rendu visite à HSI, entreprise gérant des athlètes, où s'entraîne CHRISTINE ARRON. Ils ont remis la réglementation relative aux managers qui doit cependant être revue sur quelques points d'ordre juridique.

Ils ont pu constater par ailleurs, dans un tout autre contexte, au sein de l'Université de l'UCLA, les excellentes conditions d'entraînement d'EUNICE BARBER, qui est prise en charge par BOB KERSEE, son entraîneur.

Les entretiens avec ces deux athlètes ont permis d'établir leur programme de compétition pour être au mieux aux Championnats du Monde. Pour ces deux athlètes l'expérience est très positive au plan sportif, au point de vouloir poursuivre leur entraînement en ces lieux mais pas pour y vivre indéfiniment.

Aux Antilles et en Guyane, toutes les réunions, que ce soit avec les élus politiques, les représentants des Ligues et des Clubs ou avec les DRJS et les DDJS, ont été très constructives. L'athlétisme y est le sport numéro 1. Les vellétés d'influence des USA dans cette zone suscitent une volonté de résistance, les Carifta Games, par exemple, servent de « marché » aux Américains pour recruter les meilleurs jeunes athlètes.

Lors de la visite du CREPS de Pointe-à-Pitre (GUA) il a été constaté que les installations étaient correctes mais qu'il y avait un problème pour l'hébergement, que le médical était à développer et qu'il fallait construire une salle de musculation.

En Martinique et en Guyane, un CREPS ou l'équivalent dans chacune de ces Ligues est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région. Il est nécessaire que l'athlétisme y prenne la place qu'il mérite.

D'autres rendez-vous en Métropole sont programmés pour le suivi de ces projets qui permettront l'implantation du Pôle France et également de bases d'entraînement pour les meilleurs athlètes métropolitains.

- **Tournée des Ligues Régionales**

A la LIFA, avec le Comité Directeur de la Ligue, les Présidents des Comités Départementaux et les Cadres Techniques, le débat a été très intéressant. Les thèmes abordés ont été : l'Athlétisme des Jeunes, les missions des Cadres techniques, les installations, le Club, la formation.

En Bretagne, avec les mêmes interlocuteurs et des représentants de Clubs, les mêmes thèmes sont revenus dans une projection vers l'avenir.

Avant l'été, l'Alsace et l'Auvergne seront également visitées et la tournée se poursuivra dès la rentrée.

- **Relations avec les Fédérations scolaires et universitaires**

Les réunions récentes avec l'UNSS puis avec la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire, ex-FNSU) ont été très fructueuses.

La dernière Commission mixte avec l'UNSS, en présence d'ANDRE GIRAUD, de CHRISTIAN PREVOST et du DTN ROBERT POIRIER, a permis notamment de constater que la motivation des Professeurs d'Education Physique était variable d'un lieu à un autre et que la tendance à la pratique de l'athlétisme était à la baisse. Ce qui ne manque pas de nous inquiéter car les Fédérations Scolaires UNSS et UGSEL sont le vivier de notre sport. L'UGSEL doit être rencontrée avant la fin du mois de juin.

La FFA, Fédération dirigeante, ne doit pas demander et tout exiger mais être d'abord à l'écoute. Il faut savoir jouer le jeu, donner pour recevoir et trouver des solutions en commun pour re-motiver le milieu.

L'utilisation plus fréquente du Stade Charléty, à vocation scolaire et universitaire, a été évoquée, mais quelques difficultés juridiques avec la Ville de Paris sont à lever.

- **Création du Département Médical**

L'ex-médecin de la Ligue de Midi-Pyrénées, PHILIPPE DEYMIE, est recruté comme permanent à partir du 1^{er} juillet 2001 pour être le Chef du Département Médical.

La mise en place de la Convention médicale est indispensable pour la cohérence des actions en ce domaine ; elle a été la préoccupation majeure des Athlètes lors du rassemblement de Marne-la-Vallée.

- **France Athlétisme Communication (FAC)**

A l'issue de l'Assemblée Générale du 15 mai, et après le retrait de Havas Advertising Sports, la FFA détient 100% du capital. FAC est désormais présidée par BERNARD AMSALEM. Son Directeur, LOÏC YVIQUEL qui a demandé à se rapprocher de son domicile dans le Nord, sera remplacé le 1^{er} juillet par VIRGILE CAILLET.

- **Meeting Gaz de France de Paris – Saint-Denis**

Pour amener un maximum de spectateurs au Stade de France, des actions sont menées par la Caisse d'Épargne en direction de ses clients et par Gaz de France sur son réseau. Il est envisagé d'offrir une

place gratuite pour toute place achetée. Les Ligues sont invitées à prendre contact avec les diverses Directions régionales pour y associer des jeunes licenciés.
L'objectif est de battre le record de spectateurs sur un meeting du Grand Prix, détenu actuellement par Berlin avec 65 000 spectateurs.

JOËL BRUNEAU demande si l'organisation de Relais est envisagée en ouverture du Meeting.

BERNARD AMSALEM lui indique qu'il s'agira cette année d'épreuves individuelles régionales et nationales.

° **Assemblée Générale du CNOSF**

L'Assemblée Générale a eu lieu et le représentant de l'Athlétisme, BERNARD AMSALEM, a été élu. Il a ensuite été élu membre du Bureau le 23 mai dernier.

ANDRE MARTRE demande au DTN comment il conçoit qu'une sélection s'honore, observant qu'EUNICE BARBER ne fait pas partie de l'équipe de France qui participera à la Coupe d'Europe à Arles.

ROBERT POIRIER, en complément des propos tenus par BERNARD AMSALEM, a été frappé par les dires d'EUNICE BARBER et de CHRISTINE ARRON sur leur motivation pour la compétition et leur plaisir de courir. Il est réconfortant de constater que ces athlètes de haut niveau ont encore le plaisir pour moteur. Quant à la sélection, c'est certes un honneur qui se mérite mais c'est aussi le DTN qui sélectionne et l'athlète ne négocie pas sa participation. Pour EUNICE BARBER, son objectif est le titre à Edmonton. Quelques échéances étant nécessaires en Epreuves combinées ; le choix de Götzis a été fait.

Entre ces deux compétitions, il était nécessaire de peaufiner par des participations à des compétitions ; le choix a été fait de privilégier des épreuves individuelles en Coupe d'Europe des Nations à Brême et aux Championnats de France à Saint-Etienne. Ces choix sont respectables et compatibles avec les Championnats du Monde, l'objectif majeur. C'est en fonction de cette perspective et de l'état d'esprit de l'athlète que ces décisions ont été arrêtées.

VINCENT CLARICO demande quelle sera l'organisation du Médical. Il rappelle que le GAF a adressé un courrier à ce sujet.

BERNARD AMSALEM rappelle que des directives ont été données aux médecins et que PHILIPPE DEYMIE va adresser le programme défini après Sydney et dont la cohérence ne pourra pas être remise en cause. MARTINE PREVOST, BECHIR BOUDJEMAA et PHILIPPE DEYMIE sont chargés de le mettre en œuvre avec le DTN.

JEAN-JACQUES COURT rappelle que le 13 juin une réunion de la Commission du Haut niveau abordera ce point et permettra à PHILIPPE DEYMIE de répondre au courrier du GAF.

3.- INTERVENTION DU PRESIDENT DE PARIS SAINT DENIS 2003

PHILIPPE LAMBLIN qui préside le Comité d'organisation, commentera l'avancée de l'organisation à chaque réunion du Comité Directeur.

F GIP (Groupement d'Intérêt Public) **Paris Saint-Denis 2003** : il est en cours de création, c'est la seule structure susceptible de nous préserver d'un déficit. Le projet de sa constitution a été préparé et adressé aux Collectivités concernées. Le GIP remplacera l'Association Paris Saint-Denis 2003.

JEAN POCZOBUT signale que la FFA sera de plein droit dans le GIP et non à-côté.

F Logo des Championnats : une étude a été lancée par consultation d'agences, spécialistes de la communication. Il devra véhiculer une grande force tout en étant court. Ce qui n'est sans poser quelques problèmes.

F Rencontre avec le Président de l'IAAF : suite à la banqueroute d'ISL, cette rencontre est prévue pour sortir du carcan imposé en matière de communication et pour mettre fin aux rumeurs relatives à une priorité qui serait donnée aux Jeux Olympiques de 2008 au détriment des Championnats du Monde de 2003. Une présentation de l'ensemble du projet sera faite au Conseil de l'IAAF à Edmonton, mettant notamment en évidence la qualité de la mobilisation sur l'événement.

F Animation autour des Championnats : elle est prévue en associant l'UNSS, l'UGSEL et l'USEP et elle est en cours d'élaboration. Elle se fera en lien étroit avec le Ministère de l'Education Nationale qui attend nos projets sur lesquels la DTN travaille actuellement. Ce projet devra bien présenter l'éthique de notre manifestation. Le Ministère de la Ville devra également être associé car pendant cette période de vacances les Ecoles sont fermées.

Φ Ressources financières : celles en provenance du MJS, du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et des villes de Paris et de Saint-Denis seront complétées par celles venues du partenariat, lui-même conditionné par les accords avec ISL.

Il faudra également un accord de partenariat pour le marketing entre la FFA et le GIP et obtenir un accord fédéral pour une utilisation du concept « Kid-Stadium », patronné par les partenaires des Championnats du Monde. Il paraît nécessaire que les partenaires de 2003 apparaissent sur les stades dès 2002, à l'occasion des grandes compétitions de la FFA, voire des Meetings.

F Juges et Volontaires : au sein du GIP, la FFA va proposer dès 2001 des juges de toute la France, puis les former et les « roder ».

Parallèlement, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur des Compétitions du Comité d'Organisation vont définir les profils de postes pour les Volontaires oeuvrant à l'intérieur du stade et à l'extérieur. Ces volontaires seront de la « famille de l'Athlétisme », c'est à dire appartenant prioritairement à la FFA, ainsi qu'à ses partenaires. Début 2002, la FFA diffusera l'information. Les volontaires seront sélectionnés selon des critères précis. A Sydney, ils avaient tous une compétence sans faille à l'amabilité.

JEAN-JACQUES COURT demande à la DTN de mettre en place une formation à l'animation du Kid-Stadium.

PHILIPPE LAMBLIN appuie cette proposition pour qu'on ne « gadgétise » pas l'installation.

ROBERT POIRIER suggère un changement de nom pour le Kid-Stadium dans l'opération Paris 2003, avec l'accord des Partenaires.

ANDRE GRAUD, au sujet des Volontaires, évoque le problème d'éventuels candidats n'ayant pas le profil.

PHILIPPE LAMBLIN précise que le Directeur des Ressources Humaines du GIP est celui qui a œuvré dans la même fonction lors de la Coupe du Monde de Football.

4.- INTERVENTION DE LA SECRETAIRE GENERALE ANNIE LAURENT

° Modification des textes réglementaires (Voir annexe)

ANNIE LAURENT indique que le Groupe de Travail sur les Textes Réglementaires a étudié :

" dans les Règlements Généraux les articles relatifs aux Sections Locales.

De nombreuses dérogations ayant été demandées et accordées, il est apparu nécessaire d'adapter l'article 72 à nos pratiques, en supprimant les alinéas 72.1 c et 72.1 d, et en modifiant le 72.1 f qui deviendra 72.1 d.

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité les propositions du Groupe de Travail figurant en Annexe de ce Procès-verbal.

DANIEL ARCUSET souligne toutefois que les deux articles suivants devaient aussi être modifiés dans un sens de plus grande libéralité.

" la réglementation des « mutés au titre des règlements sportifs ».

Il avait été demandé que la suppression de cette notion s'accompagne d'une modulation du montant des compensations pour aider les Clubs formateurs et « freiner les Clubs recruteurs ».

La réflexion menée à ce sujet par le Groupe de Travail a mis en évidence que les Clubs disposant de moyens financiers pourraient toujours attirer de bons athlètes, même s'ils ne les incluaient pas tous dans leurs équipes, ceci ayant pour effet de priver les Clubs concurrents du concours de ces athlètes. Beaucoup d'autres Clubs n'ont pas les moyens d'agir ainsi et ne parviennent même pas, parfois, à verser le montant de la compensation pour un athlète formé par eux et revenant à son Club d'origine. Enfin, des montants de compensation trop élevés rendent parfois impossible l'accueil dans un Club d'une famille déménageant pour raison professionnelle.

SYLVAIN COLLETTE précise que la compensation n'est pas demandée systématiquement notamment dans le cas des mutations professionnelles.

Le Groupe de Travail propose donc **la suppression de la notion de « muté au titre des règlements sportifs » et le maintien des montants actuels en matière de compensation.**

Le Comité Directeur adopte par 30 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions les propositions du Groupe de Travail.

DANIEL ARCUSET rappelle la décision précédente du Comité Directeur à ce sujet et regrette cette proposition qui ne tient pas compte des aspects conditionnels à la suppression de la notion de muté sur le plan sportif, d'où son vote contre.

" suite à un vœu de la Ligue du Nord-Pas-de-Calais, le Groupe de Travail a examiné la réglementation de la participation des étrangers dans les équipes.

Le Groupe de Travail a émis une proposition pour une participation sans limitation, dans les équipes, des athlètes originaires de l'Union Européenne et pays assimilés. Le dernier Bureau Fédéral a souhaité que la discussion porte sur l'ensemble des étrangers.

JOËL BRUNEAU pense que cette possibilité devrait être réservée aux seuls athlètes résidant en France et que la mesure prise ne doit pas se faire au détriment de la formation de nos jeunes athlètes.

SYLVAIN COLLETTE évoque le cas de figure où, en Cross-country, un Club avec 5 étrangers serait champion de France par équipes mais avec les 3 meilleurs de son équipe classés respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} ne pouvant prétendre au titre individuel.

ROBERT POIRIER est sensible à la démarche privilégiant la formation. Mais est-ce par la réglementation qu'on va régler le problème ? Pour être productif en matière de résultats l'interdiction est souvent contournée.

JEAN THOMAS pense qu'une trop grande ouverture en ce domaine favoriserait encore plus les Clubs à gros moyens.

RENE COMORETTO précise que la résidence en France poserait un problème pour les Clubs des régions frontalières avec des athlètes résidant à l'étranger mais travaillant en France.

CHRISTIAN ROGGEMANS rappelle qu'une licence ne peut pas être délivrée à un étranger sans la production d'une carte de séjour.

EDOUARD ESKENAZI précise que pour délivrer une licence à un athlète de l'Union Européenne il n'est pas nécessaire de produire un titre de séjour.

Le Président soumet au vote 2 propositions :

- celle concernant les seuls **Européens et assimilés** (les 15 Etats membres de l'Union Européenne, plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse) ;
- et celle concernant **tous les étrangers**.

Le Comité Directeur adopte par 34 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention la non-limitation dans les équipes des athlètes étrangers appartenant à l'Union Européenne et aux pays assimilés.

Le Comité Directeur repousse une telle participation ouverte à tous les étrangers par 19 voix, 4 pour et 13 abstentions.

° **Modification des règlements de l'IAAF**

ANNIE LAURENT indique que les documents concernant les modifications de règlements qui seront soumises au Congrès de l'IAAF à Edmonton ont été distribués aux Commissions concernées et qu'une réunion détaillée aura lieu très prochainement.

BERNARD AMSALEM informe qu'à titre personnel il a pris position contre les propositions de limitation du nombre d'essais pour le Saut en Hauteur et le Saut à la Perche et du nombre de faux départs.

JEAN POCZOBUT précise qu'on ne peut pas modifier une réglementation sans une expérimentation et sans l'avis des athlètes et des entraîneurs. Les propositions émanent de pays qui organisent beaucoup et sont soumis à la pression des Télévisions. L'incident des 11 faux départs pour une même course, aux Championnats du Monde en Salle à Lisbonne, a accentué la pression.

Une expérimentation des nouvelles règles envisagées va se faire à l'occasion des Meetings du Grand Prix II. Actuellement un tiers des membres de l'IAAF est favorable aux dispositions envisagées, un tiers est contre et un tiers est sans avis.

MICHEL MELET pense que pour les départs le problème du matériel ne se pose pas mais la « sortie » de la vedette sera pour les médias un sujet en or.

ROBERT POIRIER est contre les propositions actuelles concernant le nombre d'essais et de faux départs.

JEAN-JACQUES COURT pense qu'il faut maintenir le droit à l'erreur en sprint, comme il existe en sauts et en lancers qui, comme le départ de sprint, sont des spécialités à modalité balistique.

° **2^{ème} Assises des Clubs et labellisation**

DANIEL ARCUSET rappelle les objectifs de ces deuxièmes Assises et la procédure retenue pour faire remonter les thèmes à débattre et indiqués par les Clubs.

Le prochain Bureau Fédéral sélectionnera les thèmes les plus demandés en plus du thème obligé sur le bilan de la première année d'application du Plan 2001-2004.

DANIEL ARCUSET présente les **dossiers de labellisation** de la 2^e campagne. Ils comporteront plus de pages, de façon à différencier le dossier d'information du dossier de candidature, incluant l'estimation par le Club de son niveau de labellisation et les validations par le Comité Départemental et la Ligue, et le bordereau récapitulatif des documents à joindre.

Il informe que Chaque Club aura droit à un joker qui devra être validé par le Comité, la Ligue et la FFA.

Chaque Ligue recevra un dossier modèle et chaque Comité Départemental 50% du nombre de dossiers correspondants aux Clubs labellisés dans les campagnes précédentes. De plus, chaque Club labellisé 2000-2001 recevra directement un dossier 2002-2003.

L'échéancier des années précédentes est reconduit pour une validation fédérale début janvier 2002.

JEAN THOMAS demande si une synthèse des thèmes pour les Assises peut être faite au niveau des Ligues.

DANIEL ARCUSET rappelle que les thèmes doivent être transmis un à un par les Ligues, sans censure, ni ajout.

DIDIER VAREECKE propose que les Assises soient organisées pour chaque thème retenu, en sous-groupe : petits Clubs et grands Clubs.

DANIEL ARCUSET fait remarquer qu'il y a moins de grands Clubs que de petits ce qui entraînera que les thèmes devraient provenir majoritairement de ces derniers.

MICHEL MELET s'inquiète des rumeurs de création d'une Ligue des Clubs.

BERNARD AMSALEM retourne la problématique en demandant comment définir ce qu'est un grand Club et ce qu'est un petit Club. Il a déjà été interpellé à ce sujet en terme de création d'un « syndicat » des grands Clubs ou d'une Commission des Clubs. La FFA est déjà selon ses Statuts la Fédération des Clubs. Ces mêmes Statuts ne permettent pas la création d'une Ligue des « grands Clubs ».

DIDIER VAREECKE pense qu'il faut sécuriser les Clubs qui estiment que tout est déjà joué et décidé sur le contenu des Assises.

DANIEL ARCUSET rappelle que pour les 1ères Assises les mêmes inquiétudes s'étaient fait jour alors que le principe des Assises est justement de donner la possibilité à chacun de s'exprimer. La conduite des réunions doit aussi permettre d'y parvenir.

° **Assemblée Générale Extraordinaire**

ANNIE LAURENT rappelle qu'une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée avant le 12 janvier 2002, pour mettre notre réglementation en matière de **lutte contre le dopage** en conformité avec la loi. L'Assemblée Générale annuelle ne pouvant être avancée, une Assemblée Générale Extraordinaire pourrait être réunie lors des Assises des Clubs. L'article 10.6 des Statuts confère au Comité Directeur la décision de la convoquer.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en novembre 2001, à Paris ou sa Région, à l'occasion des 2^e Assises des Clubs.

° **Composition des Commissions Nationales et Groupes de travail**

Le Comité Directeur complète la composition des Commissions Nationales et des Groupes de travail avec les représentants de la DTN.

Représentants de la DTN dans les Commissions Nationales :

CSO : **JOCELYNE BORSZCZ**
CNCHS : **MICHEL LOUETTE**
CNM : **DENIS TERRAZ**
CNJ : **JOCELYNE BORSZCZ**
CNV : **JOCELYNE BORSZCZ**
CNSE : **JOCELYNE BORSZCZ**
CSR : **JOCELYNE BORSZCZ**

CFB : JEAN-FRANÇOIS COQUAND
CAHN : MAGUY NESTORET et PHILIPPE DEYMIE
CCD : JEAN-FRANÇOIS COQUAND
CNO : CHARLES GOZZOLI
CMN PHILIPPE DEYMIE

Représentants de la DTN dans les Groupes de Travail :

Calendrier : OLIVIER BELLOC et FRANCK CHEVALLIER
Licences : JOCELYNE BORSZCZ
Textes réglementaires : JEAN-FRANÇOIS COQUAND
Informatique : JEAN-FRANÇOIS COQUAND
Internet : JEAN-FRANÇOIS COQUAND
Sport Santé : PHILIPPE DEYMIE et MICHEL LOUETTE
Outremer : MAGUY NESTORET
Etude et Réflexion : ROBERT POIRIER

ROGER BONNIFAIT demande quel est le rôle des représentants de la DTN au sein des Commissions et pourquoi le DTN souhaite que MICHEL LOUETTE fasse partie de la Commission des Courses Hors Stade alors que JEAN-JACQUES RENIER y siège déjà comme Coordonnateur de la spécialité.

ANDRE GRAUD fait remarquer que MICHEL LOUETTE était précédemment candidat au titre de France Running Tour.

☛ **Le Président** précise qu'ils sont membres des Commissions et que la DTN doit être informée du travail qui y est accompli.

JEAN GRACIA rappelle que les représentants de la DTN proposés ne sont pas à considérer comme des membres associés mais comme membres à part entière.

Constitution du groupe Animation

JEAN GRACIA propose au Comité Directeur d'officialiser ce Groupe et sa composition.

Un cursus de formation pour tenir le rôle d'animateur au niveau régional sera mis en place. L'animateur doit être qualifié pour tenir ce poste dans une compétition. Il convient que ce Groupe comprenne un représentant de la Commission des Formations et un représentant de la CCD.

Composition du Groupe Animation :

JEAN-FRANÇOIS THERESIN

CHRISTIAN BAUTRAU, PATRICIA DOILIN, CHARLES GOZZOLI, JEAN GRACIA, PIERRE YVON LENOIR, ODILE LESAGE

plus un représentant de la CSO, du CNM, de la CNCHS, de FAC, de la CNF et de la CCD.

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité les propositions de la DTN et la composition du Groupe Animation.

5.- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL GERARD HERTRICH

Trésorerie : elle est actuellement tendue en raison de règlements attendus de certains partenaires gérés par FAC. Suite à la restructuration de FAC, une rédaction d'avenants est nécessaire pour les mises en paiement.

Tous les comptes rendus financiers des stages de Pâques ne sont pas encore parvenus au Siège fédéral.

Le Budget n'est pas totalement bouclé car jusqu'à ce jour la nouvelle DTN n'était pas connue, ni le montant de la Subvention Ministérielle liée à la Convention d'Objectifs encore à signer. Le versement d'un 2^e acompte du MJS de 5 MF est attendu.

En comparaison avec la même époque de la saison passée, 4,5 MF ne sont pas encore rentrés.

L'absence de partenaire Assurances fera une ressource en moins pour cette saison.

Le Bureau fédéral de fin juin aura connaissance des derniers éléments concernant le Budget 2001.

I Passage à l'Euro

GERARD HERTRICH présente les dispositions à prendre pour le passage à l'Euro. Il propose pour des raisons de simplification d'en démarrer l'application à la date du début de saison, le **1^{er} novembre 2001**, et non le 1^{er} janvier 2002.

Soit au 1^{er} novembre 2001 :

- Basculement de la comptabilité en euros
- Fixation en euros à titre principal des prix, cotisations, etc...
- Facturation systématique détaillée en euros
- Utilisation de chèques en euros
- Basculement à l'euro des comptes bancaires de la FFA
- Etablissements des bulletins de paie en euros

Fixation du prix des licences et des Cotisations

Le Trésorier Général rappelle l'évolution du prix des Licences.

	1998	1999	2000	2001	2002
Evolution en %	+ 9,09%	+ 4,17%	+ 4,09%	0 %	+ 5,96%
Di – Ve – Se – Es – Ju	240F	250F	260F	260F	42€
Ca – Mi – Be – Po – Ea	120F	125F	130F	130F	21€
Hors Stade	100F	105F	115F	130F	21€

Il propose pour la nouvelle saison , avec effet au 1^{er} novembre 2001 :

- Licences : **42€ et 21€**
- Abonnement annuel à la Revue Athlétisme :
 - Tarif standard : **40€** en France, 47€ à l'étranger
 - Tarif licencié et Club : **38€**
 - Tarif promotion : **28€**
- Droit d'appel (actuellement à l'IAAF, 100 US\$) : **100€**

Cotisations des Clubs 2001-02 : en conséquence, découlant mathématiquement des tarifs ci-dessus, elles seront les suivantes :

Clubs de 5 à 100 licenciés :		42€ x 1,5	63€
Clubs de 101 à 250 licenciés :	42€ x 2	84€	
Clubs de 251 à 500 licenciés :	42€ x 2,5	105€	
Clubs de 501 licenciés et plus :	42€ x 3	126€	

auxquelles s'ajoutent les souscriptions à la revue fédérale à **38€** l'unité.

Adhésion nouvelle : 63€ + 38€ **101€**

DANIEL ARCUSET fait remarquer qu'il ne s'agit pas seulement de fixer des tarifs mais de prendre en compte la notion de services apportés aux licenciés et de développement de l'Athlétisme en général, ce qui est une mission essentielle de la FFA et de ses structures en raison de ses retombées sur les Clubs.

le Comité Directeur adopte les propositions du Trésorier Général à l'unanimité moins une abstention pour le montant des Licences et à l'unanimité pour les abonnements et le droit d'appel.

6.- INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL JEAN GRACIA

v Organisation du siège fédéral :

JEAN GRACIA rappelle l'organisation de la Direction Générale :

Directeur Général : **JEAN GRACIA**
Directeur Général Adjoint : **X** (2 candidatures à l'étude)
Directeur Financier : **HERVE RACT-MADOUX**
Directeur des Compétitions : **ALAIN SPIRA** jusqu'au 31/08/2001,
CHRISTIAN BAUTRAU dès le 1/9/2001
Directeur de la Communication : **ODILE LESAGE** à partir du 1/7/2001.

Le Service Statistiques et le Service Internet seront rattachés à la Direction de la Communication.

v Gestion des Licences et des Performances

JEAN GRACIA fait le point des relations entretenues avec EDS, l'actuel serveur fédéral, depuis 1984.

Le contrat de service a été renouvelé en 1999, pour une période allant jusqu'au 31 octobre 2002.

Plusieurs Directeurs de l'Agence EDS du Nord avec laquelle nous travaillons se sont succédés et le Directeur actuel veut normaliser nos relations car l'utilisation du **minitel** leur pose des problèmes. Nous sommes, en effet, en liaison avec une machine qui est devenue obsolète, au coût d'entretien très important et le souhait d'EDS et d'arrêter les liaisons minitel au 31 décembre de cette année. Avant même, donc, l'expiration du contrat en cours.

Nous avons par conséquent trois possibilités :

- cesser d'utiliser le minitel le 31 décembre 2001 ;
- offrir un terminal à chaque Club pour des liaisons internet ;
- demander à EDS, ce qui a été fait, de développer un logiciel de transfert minitel / internet.

Pour développer ce logiciel, EDS prétend que nous sommes hors contrat et nous demande de financer cet interface.

Depuis le 1^{er} novembre 2000, est venu s'ajouter la **gestion des performances** saisies à l'aide de LOGICA 2000, ou par tout autre logiciel s'adaptant à cette transmission, alors que nous ne gérons jusqu'ici chez EDS que les seules performances Athlerama. Pour cette gestion et notamment la possibilité offerte à tous de demander à EDS des listes de performances, il nous est demandé de prévoir une facturation de 0,31 F par performance téléchargée par les utilisateurs potentiels.

De telles prétentions nous ont conduit à demander récemment aux utilisateurs de LOGICA 2000 de transmettre les fichiers de résultat non pas à EDS mais à la FFA, où ils sont stockés.

De plus :

- un audit juridique a été demandé à un consultant spécialisé à propos de notre actuel contrat avec EDS, voire de tout autre contrat à venir ;
- nous avons, pour l'instant, abandonné la qualification du fichier FFA chez EDS, à des fins marketing, telle que nous l'envisagions ;
- nous allons externaliser l'établissement du cahier des charges de nos besoins informatiques afin de consulter d'autres sociétés de services informatiques qui viendraient prendre la relève d'EDS ;
- nous souhaiterions procéder à ce basculement au 1^{er} janvier 2002.

🗑️ **Le Président** pense que cela constitue un calendrier serré mais que nous n'avons pas actuellement d'autre solution possible.

JEAN GRACIA ajoute que notre désir est certes d'engager les Clubs à aller vers la solution internet mais tout en conservant encore le minitel. Si nous rompons le contrat avec EDS, nous aurons besoin de conseils sur les conséquences possibles.

Plusieurs intervenants évoquent les **formations à internet** qui ont été engagées au bénéfice des Clubs, avec l'aide de DRJS et même des subventions extérieures (Ligues de Bretagne, du Centre, du Nord Pas-de-Calais...)

DIDIER VAREECKE souhaite que nous soyons incitatifs et que le basculement vers internet se fasse comme va se faire celui vers l'euro. En Bretagne, 90 % des Clubs sont d'ores et déjà joignables par internet, via tel ou tel de leurs dirigeants.

JEAN GRACIA fait observer que la différence entre l'euro et le minitel réside dans le fait que le franc va être supprimé, pas le minitel.

GEORGES POCHON précise que la Ligue NPC a passé un accord avec France Télécom qui a offert des modems aux Clubs. D'ores et déjà 60 % d'entre eux sont opérationnels.

SYLVAIN COLLETTE souligne qu'une gestion des performances peut se faire hors du champ d'EDS. Les fichiers de LOGICA 2000 commencent à être centralisés par la FFA, plus les fichiers de résultats saisis avec d'autres logiciels mais mis au standard. Nous possédons 200 000 performances et des consultations sont possibles.

Il précise que certaines Ligues rencontrent des difficultés dans l'utilisation de LOGICA 2000 mais que des aides sur place, sont envisageables. Il rappelle la nécessité de saisir comme il convient car, en cas d'erreurs, des performances incongrues apparaissent.

7.- INTERVENTION DU DTN ROBERT POIRIER

Avant de présenter l'équipe de la DTN enfin constituée, ROBERT POIRIER souhaite citer les bons résultats individuels et par équipe remportés par les Marcheurs qui ont participé à la Coupe d'Europe et les athlètes qui ont participé aux Championnats d'Europe des 200 km.

Présentation de la Direction Technique Nationale

ROBERT POIRIER présente l'organisation de la DTN dont il assume la responsabilité ainsi que la tâche de sélectionneur. Il a rencontré quelques difficultés car il existe des faiblesses dans certaines spécialités et il tient à remercier le Président qui lui a apporté son aide.

L'équipe est constituée, du DTN aux Coordonnateurs de spécialités et il va pouvoir désormais s'attacher aux autres postes de Cadres techniques.

Comme il s'y était engagé, il donne la primeur de la composition de son équipe au Comité Directeur et un communiqué de presse va être diffusé. L'équipe elle-même sera présentée publiquement à l'occasion d'une Conférence de presse qui sera donnée au Siège fédéral le mardi 5 juin.

- **Directeur Technique National** : **ROBERT POIRIER**
- Chef du **Département médical** rattaché au DTN : **PHILIPPE DEYMIE**
- Adjoint au DTN, chargé de la **Coordination générale** : **JEAN-FRANÇOIS COQUAND**
- DTN Adjoint responsable de l'« **Elite** » : **MAGUY NESTORET**
- DTN Adjoint responsable du « **Haut-Niveau** » : **MICHEL LOUETTE**
- Adjoint au Responsable du « **Haut-Niveau** », suivi des filières : **FRANCK CHEVALLIER**
- DTN Adjoint responsable du « **Développement** » : **JOCELYNE BORSZSZ**
- DTN Adjoint responsable des « **Formation et Recherche** » : **CHARLES GOZZOLI**

- Chargé de mission responsable des « **Equipes de France Jeunes** » : **OLIVIER BELLOC**
- Chargé de mission responsable de l'« **Athlétisme Jeunes** » : **JEAN-PAUL BOURDON**
- Chargée de mission : « **Outre-mer** » et « **Athlétisme féminin** » : **MAGUY NESTORET**

8 « Coordonnateurs de spécialités » dont la mission est d'organiser les groupes de spécialités sans tâche d'entraînement :

- Sprint : **PATRICK BOURBEILLON**

- Haies : **PHILIPPE LEYNIER**
- Demi-fond : **JEAN-LUC CHERRIER**
- Sauts : **DANIEL LAIGRE**
- Lancers : **YVES BROUZET**
- Marche : **DENIS TERRAZ**
- Epreuves combinées : **JEAN-YVES COCHAND**
- Hors stade : **JEAN-JACQUES RENIER**

La mise en fonction de l'équipe se fera formellement le 1er septembre 2001.

Ceux qui partent risquent de ne pas s'engager à 100%, ce qui génère une certaine impatience parmi les élus, dans les Clubs et chez les Cadres Techniques. Des propos du genre : « on ne voit rien venir », « rien ne peut se passer » peuvent amener quelques déceptions avant même qu'on ait pu mettre en œuvre de nouvelles dispositions. Un frémissement de redémarrage a été pourtant ressenti au rassemblement d'athlètes à Marne-la-Vallée.

Des dysfonctionnements sont possibles ; ils peuvent être structurels ou consécutifs à un manque de vigilance. Des dysfonctionnements provoqués pourraient être malveillants ; aucune hypothèse ne peut être exclue. Dernièrement, des décisions soit disant prises au nom du DTN n'allaient pas dans le sens souhaité. ROBERT POIRIER demande de la mansuétude et l'aide de tous pour pouvoir remédier à temps aux dérives possibles qui ne seraient pas de son fait.

Cette échéance du 1^{er} septembre a d'autres conséquences. L'aspiration de Cadres techniques vers la DTN va démunir des Ligues ; c'est le cas de la Basse-Normandie, de la Provence et du Dauphiné Savoie. Des mutations de Ligue à Ligue sont aussi possibles, c'est en cours pour la Bretagne. D'autres Fédérations, notamment celle de Natation sont logées à la même enseigne. D'ores et déjà, le MJS a promis un mouvement complémentaire à la rentrée de septembre.; il y aura appel de candidature, réunion de la commission paritaire puis nomination.

Pour les personnels de la Jeunesse et des Sports, c'est la seule solution, en raison de la difficulté à obtenir des détachements.

En septembre 2002, il sera procédé à une mise à plat de la carte des CTS pour palier les déséquilibres et prendre en compte la nouvelle carte de la filière de haut niveau.

Les trois axes de travail des Cadres techniques seront la formation pour tous, l'entraînement et le développement.

GEORGES PONTET demande si des Conventions seront établies.

ROBERT POIRIER indique qu'il y aura des Entraîneurs affectés à des Pôles.

ROBERT ARMAND souhaite savoir si les CTD existant encore vont être nommés CTS.

ROBERT POIRIER précise que les CTD sont en voie de disparition pour devenir CTS mais ce passage du département à la région modifie la carte des emplois au MJS.

DIDIER VAREECKE évoque l'appel de candidature pour les postes de CTS mais souligne qu'il peut y avoir davantage de départ à la retraite que de possibilités de nomination. Il pense nécessaire d'avoir un projet de Ligue. Il souhaite savoir s'il peut y avoir des mutations d'office.

ROBERT POIRIER indique que le mouvement peut affecter sur réussite aux examens, également sur projet mais ce doit alors être inscrit lors du mouvement. Il peut y avoir également affectation sur Pôle France dans l'ouest, mais où ? A Nantes ou à Rennes. Si cela doit être à Rennes, il faudra que le MJS transfère un poste.

JOËL BRUNEAU estime la Basse-Normandie vraiment prioritaire puisqu'elle n'a plus de CTS. Il espère que la première affectation se fera en faveur de cette Ligue.

DIDIER VAREECKE souhaite qu'une concertation s'établisse dans la transparence, qu'il soit tenu compte des projets de Ligue et pas seulement du nombre de CTS affectés (notamment pour l'implantation de Pôles).

🗣️ **Le Président** rappelle que la deuxième étape concernera précisément la filière de haut niveau, donc les Pôles et la carte des CTS. Cela sera effectué dans une complète transparence et en tenant compte des mobilisations locales en faveur de l'athlétisme.

ROBERT POIRIER ajoute que l'Etat et la FFA ne peuvent pas être les seuls intervenants en matière de Pôles, il y faut aussi le concours des Collectivités. Pour ce qui le concerne, et en dehors des 3 Pôles France qui seront implantés à l'INSEP, Boulouris, labellisé Centre Européen d'Entraînement, et aux Antilles, il estime qu'il en faudrait d'autres, en nombre limité, où ne seraient pas présentes toutes les disciplines mais des spécialités.

Missions Interrégionales

Actuellement, il y a une déformation des informations relatives à l'étude en cours.

Des constats sont faits :

- il est normal de se poser la question sur le rôle des CTI et tout nouveau DTN, voire tout Président, se la pose inmanquablement à son arrivée ;
- le Ministère fait des pressions sur ces postes puisqu'il désire en récupérer ;
- la gestion financière actuelle des Interrégions par les CTI est assimilable à une gestion de fait et cela doit cesser.

Dès lors, il a été proposé d'ouvrir la question et de s'interroger sur les missions interrégionales et les Cadres qui en ont la responsabilité. Selon les réponses, il faudra s'interroger également sur qui peut remplir les missions ; peut-on les faire exécuter par plusieurs personnes dont des CTS ?

Ce ne sont que des hypothèses de travail pour une analyse de situation.

Il ne faut pas amalgamer avec ce qui est décidé pour la Ligue d'Ile-de-France, où il est illogique d'avoir sur un même territoire : CTS, CTS coordonnateur et CTI. Donc, à la rentrée, le CTI devient CTS et les missions seront réparties. Cela constituera une intéressante expérimentation.

Dès le début de la réflexion, le DTN a souhaité y associer les CTI.

DANIEL ARCUSET pense indispensable que les CTI soient consultés mais souligne que le Conseil Interrégional peut apporter des éléments de réponses et que les Ligues doivent également être impliquées.

ROBERT POIRIER rappelle que le débat doit concerner les missions interrégionales et non le fonctionnement de tel ou tel CTI. De toutes façons, il n'y aura plus de maniements de fonds. Les crédits pour les missions interrégionales seront déconcentrés et gérés par les Ligues sur un compte associé.

JEAN-JACQUES COURT a vu un questionnaire adressé par un CTI aux CTS au sujet des missions interrégionales. Il comportait sept missions ciblées ; les deux premières : formation et suivi du haut niveau préoccupent surtout les CTS.

JEAN-PIERRE FOURNERY apprécie la concertation qui s'est mise en place mais demande qui doit prendre l'initiative de convoquer le Conseil Interrégional, si le CTI ne le fait pas ?

ROBERT ARMAND plaide pour un Conseil Interrégional organisateur sur son territoire.

JOËL BRUNEAU souhaite que les décideurs soient ceux qui mettent en œuvre.

ROBERT POIRIER précise qu'actuellement les CTI ne sont pas supprimés et qu'il convient de séparer l'organisation de l'Interrégion et les personnes responsables.

📌 Saison estivale

Elle se déroulera selon le Plan 2001-2004 adopté, avec quelques retouches concernant par exemple la catégorie Espoirs dont le Championnat se déroulera avec les Championnats de France de Nationale. Il y aura très peu de dérogations aux règles décidées.

L'été va être difficile pour les Seniors et les meilleurs Espoirs avec l'enchaînement de compétitions importantes :

- **Coupe d'Europe** à Brême, pour laquelle la sélection devra se faire en intégrant d'autres critères que la performance. Elle se fera en plusieurs étapes : le lundi 18 juin à l'issue du meeting de Villeneuve d'Ascq et le 20 juin après le meeting de Strasbourg ;
- **Championnats de France Elite**, à Saint-Etienne, pour lesquels aucune dérogation ne sera accordée ;
- **Jeux de la Francophonie**, à Ottawa, avec 25 athlètes participant également à Edmonton et 40 Espoirs non retenus pour les Championnats d'Europe. Le Ministère souhaite une équipe représentative en tenant compte de la difficulté du calendrier ;
- **Championnats d'Europe Espoirs**
- **Championnats d'Europe Juniors**
- **Championnats du Monde Cadets**, en respectant le quota et sans coureurs dans les épreuves dites énergétiques ;
- **Championnats du Monde**, à Edmonton, pour lesquels la sélection se fera en deux fois : à l'issue des Championnats de France Elite et après les Jeux de la Francophonie ;
- **Universiades**, à Pékin, une vingtaine d'athlètes, au vu des présences aux Championnats de France FFSU, peut au maximum être concernée ;
- **Jeux Méditerranéens**, à Tunis : le Ministère et le CNOSF ont demandé que la délégation soit la meilleure possible.

Des CTS seront associés à ces déplacements.

A toutes ces compétitions s'ajoutent les Meetings auxquels sont conviés nos meilleurs athlètes.

8.- QUESTIONS DIVERSES

📌 **Championnat de France Interclubs National 1D Femmes : appel de quatre Clubs**

L' ENA Angers (P-L), l'USO Mondeville (B-N), le S Nantes AC (P-L) et l'ASPTT Rouen (H-N) ont fait appel de la décision du Bureau Fédéral du 19 mai 2001 concernant la Finale disputée à Remiremont (LOR).

JEAN GRACIA fait l'historique de l'implantation des Finales du 2^{ème} tour des Interclubs du 20 mai 2001. Dans un premier temps, la Finale Nationale 1D Femmes a été implantée à Angers (P-L), puis transférée à Remiremont (LOR), mais a été enfin organisée avec 2 Clubs dans cette dernière ville et 4 Clubs dans la première.

Le Bureau Fédéral a examiné le dossier le vendredi précédant la Finale et a décidé que la compétition de Remiremont permettrait d'attribuer le titre et les montées.

📌 **Le Président** souhaite que le Comité Directeur ne revienne pas sur la décision du Bureau Fédéral.

SEBASTIEN LEVICQ souhaite que l'on n'oublie pas les athlètes qui ont suivi les décisions de leurs dirigeants.

JEAN GRACIA indique la prochaine tenue de la réunion plénière de la CSO, au cours de laquelle l'organisation des Interclubs va être étudiée et notamment la composition des poules et le nombre d'équipes participantes.

🗳️ **Le Président** souligne que des poules de 8 Clubs sont envisagées, ce qui permettrait que personne ne soit lésé en 2002.

JOËL BRUNEAU pense difficile maintenant de redresser la barre et la décision du Bureau Fédéral n'a peut-être pas été judicieuse. Il conviendrait qu'un règlement permette d'éviter que des pressions ne viennent s'exercer sur la CSO en pareille circonstance où nous perdons de la crédibilité !

JEAN THOMAS a reçu à la Ligue de Lorraine copie d'un courrier du Président du Club organisateur de Remiremont et dit regretter la décision prise de couper en deux la Finale dont il s'agit.

JEAN-PIERRE FOURNERY tient à préciser que la Ligue des Pays de la Loire n'a pas été consultée lors des premières tractations avec Angers qui, à l'origine, n'était pas candidat à une organisation.

Le Comité Directeur confirme la décision prise par le Bureau Fédéral, par 27 voix pour et 4 contre.

F Ligue de la Réunion

CHARLES CATHERINE se fait l'interprète du souhait de la Ligue de la Réunion de pouvoir participer aux compétitions, voire en organiser, avec la zone Afrique australe.

JEAN POCZOBUT précise qu'il ne s'agit pas de l'association continentale africaine de l'IAAF mais d'un regroupement de pays de l'Afrique australe.

JEAN GRACIA ajoute que cette situation est comparable à celle des Antilles par rapport aux Carifta Games. En cas d'organisation il est demandé que les démarches se fassent via la FFA qui est, dans ce cas, l'organisateur.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité à la Ligue de la Réunion pour participer aux compétitions de l'Afrique australe. En cas d'organisation sur le territoire de la Ligue, la FFA en est l'organisateur.

Séance levée à 16h00

Prochaine réunion du Comité Directeur, le samedi 22 septembre 2001, à 10 heures, au Siège.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>72.1 Pour la reconnaissance de sections locales, les conditions suivantes doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un dossier d'affiliation doit être déposé à la FFA dans les conditions définies à l'article 73 ; b) le club maître et ses sections locales doivent être situés sur le territoire d'un même Comité Départemental ; c) aucune section locale ne peut être implantée dans une ville, comptant au dernier recensement connu, plus de 50 000 habitants ; d) aucune section locale ne doit être distante de plus de 30 km du club maître ; e) dans le cas de clubs omnisports, l'accord formel de l'organisme directeur de ce (ou ces) club(s) doit être obtenu f) aucune section locale ne peut être créée (dans les conditions de l'article 71.2.a) dans une localité où existe déjà un club d'athlétisme. 	<p>72.1 Pour la reconnaissance de sections locales, les conditions suivantes doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un dossier d'affiliation doit être déposé à la FFA dans les conditions définies à l'article 73 ; b) le club maître et ses sections locales doivent être situés sur le territoire d'un même Comité Départemental ; c) dans le cas de clubs omnisports, l'accord formel de l'organisme directeur de ce (ou ces) club(s) doit être obtenu d) aucune section locale ne peut être créée (dans les conditions de l'article 71.2.a) dans une localité où existe déjà au moins un club d'athlétisme, sauf accord écrit du (ou des) Club(s) existant(s). Toutefois, cette disposition ne s'applique pas dans le cas d'un Club existant demandant sa radiation pour devenir section locale d'un des Clubs existants.
<p>72.2 Le Bureau Fédéral est habilité à accorder des dérogations exceptionnelles aux dispositions de l'article 72.1 (b à f), à partir d'avis favorables motivés émis par les Comités Directeurs du Comité Départemental (ou des Comités Départementaux) et de la Ligue Régionale.</p>	<p>72.2 Le Bureau Fédéral est habilité à accorder des dérogations exceptionnelles aux dispositions de l'article 72.1 (b à d), à partir d'avis favorables motivés émis par les Comités Directeurs du Comité Départemental (ou des Comités Départementaux) et de la Ligue Régionale.</p>